

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2022_4_4

L' an deux mille vingt deux, le lundi 23 mai à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Presbytère Salle des mariages à Beaulieu, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 31

Date de convocation du : 17 Mai 2022

Présents : 25

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur GSEGNER Gérard, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Monsieur BONNET Franck, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 30

**Objet : Co-working : nouveaux
tarifs**

Pouvoirs :

Monsieur GARRIDO Jean-Manuel a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel
Monsieur ROUVEYROL Bernard a donné pouvoir à Monsieur BALMELLE Robert
Monsieur LEGRAS Emmanuel a donné pouvoir à Monsieur THIBON Pierre
Madame RIEU-FROMENTIN Françoise a donné pouvoir à Monsieur MICHEL Jean-Marc
Madame FEUILLADE Delphine a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine

Secrétaire de Séance : Madame Bérengère BASTIDE

Thierry BRUYÈRE-ISNARD, Vice-président délégué à la transition et à l'économie expose que les tarifs du coworking n'ont pas évolué depuis la date de l'ouverture de l'espace de coworking en août 2018. Depuis certaines demandes non prévues amènent à modifier la grille des services et des tarifs. En effet, l'espace de coworking est de plus en plus utilisé par des organismes de formation ou d'accompagnement au retour à l'emploi qui ont besoin de l'ensemble de l'espace.

De plus, jusqu'à présent seule une charte d'utilisation avait été mise en place. Il convient désormais d'établir un règlement d'utilisation, qui formalise de manière plus précise et plus engageante pour les utilisateurs les conditions d'utilisation du local. Les deux documents sont annexés à la présente délibération.

Pour rappel, depuis le début d'année, le coworking a accueilli 9 sessions d'organismes divers et 32 utilisateurs individuels.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE la nouvelle grille tarifaire ainsi que le règlement d'utilisation proposé
AUTORISE le Président à engager les démarches nécessaires et à signer toute pièce relative à cette affaire.**

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER

Envoyé en préfecture le 30/05/2022

Reçu en préfecture le 30/05/2022

Affiché le

ID : 007-200039832-20220523-D_2022_4_4-DE



Emis le 23/05/2022, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le